

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 28 janvier 2020 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2020 et fixant les modalités de candidature

NOR : ESRH1936287A

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 952-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6152-1 à R. 6152-98 ;

Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, notamment le chapitre III de son titre III ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 1986 fixant les conditions dans lesquelles des candidats de nationalité étrangère peuvent être autorisés à participer aux concours mentionnés aux articles 48 et 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1987 modifié fixant la procédure de recrutement des professeurs des universités-praticiens hospitaliers, maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, professeurs des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques et maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 18 août 1988 modifié fixant les listes de disciplines prévues par les articles 61 et 80 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1993 modifié fixant la liste des disciplines dans lesquelles est organisée une épreuve pédagogique pratique en application de l'article 52 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2003 modifié relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats aux concours de professeur des universités-praticien hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2006 modifié relatif à l'équivalence ou à la dispense de certains diplômes requis pour le recrutement des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 relatif aux opérations de gestion des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants et hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires des centres hospitaliers et universitaires exercées par le Centre national de gestion au nom du ministre chargé de la santé,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les emplois de professeur des universités-praticien hospitalier désignés dans les listes annexées au présent arrêté (annexes IA et IB) sont déclarés vacants et pourront être pourvus dans les conditions indiquées ci-après.

TITRE I^{er}

MUTATION

Art. 2. – Les professeurs des universités-praticiens hospitaliers qui satisfont à la condition d'ancienneté prévue à l'article 60 du décret du 24 février 1984 susvisé, peuvent solliciter leur mutation sur les emplois figurant aux annexes IA et IB, dans les conditions définies ci-dessous.

Art. 3. – Les candidats et les candidates à la mutation doivent adresser dans un délai de quinze jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au directeur ou à la directrice de l'unité de formation et de recherche médicale et au directeur général ou à la directrice générale du centre hospitalier universitaire :

- une demande de mutation, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Ressources humaines », puis « Concours emplois et carrières », « Personnels enseignants du supérieur et chercheurs », « les enseignants-chercheurs des disciplines de santé », « Concours et mutations hospitalo-universitaires 2020 », « Concours et mutations médecine » ;
- un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;
- une liste de leurs titres et travaux.

Les candidats et les candidates adressent, dans le même délai, copie de la lettre de candidature et du *curriculum vitae* :

- d'une part, au centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, département de gestion des praticiens hospitaliers, immeuble « Le Ponant », 21 B, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15 ;
- d'autre part, au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13.

Art. 4. – A l'expiration du délai fixé à l'article 3, il est fait application de la procédure suivante :

Pour chacun des emplois à pourvoir :

- le directeur général ou la directrice générale du centre hospitalier universitaire soumet immédiatement la ou les candidatures reçues à la commission médicale d'établissement ;
- le directeur ou la directrice de l'unité de formation et de recherche médicale saisit immédiatement le conseil de l'unité qui se réunit en formation restreinte aux enseignants d'un rang au moins égal à celui de professeur.

Ces deux instances disposent d'un délai de quinze jours pour faire connaître leur avis en procédant, en cas de candidatures multiples, à un classement des candidats ou candidates ayant recueilli un avis favorable.

Art. 5. – Les avis formulés sont joints aux dossiers de candidature et adressés par le directeur ou la directrice de l'unité de formation et de recherche médicale, au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation par le directeur général ou la directrice générale du centre hospitalier universitaire, au centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière.

TITRE II

CONCOURS DE RECRUTEMENT

Art. 6. – Les personnes de nationalité française et les ressortissants de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse peuvent présenter leur candidature aux concours de recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers, dans les conditions ci-après définies par type de concours.

Ces conditions s'apprécient à la date limite d'envoi des dossiers de candidature fixée à l'article 7.

Concours de type 1 organisés en application de l'article 61 du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)

A. – Peuvent faire acte de candidature :

I. – *Dans les disciplines mixtes*

Les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers justifiant d'au moins deux ans de fonctions effectives en cette qualité.

II. – *Dans les disciplines cliniques et dans les disciplines mixtes figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 18 août 1988 modifié (cf. annexe III)*

Les chefs de clinique des universités - assistants des hôpitaux, les anciens chefs de clinique des universités - assistants des hôpitaux, les praticiens hospitaliers universitaires, les anciens praticiens hospitaliers universitaires et les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, ayant au moins deux ans de fonctions effectives en l'une ou l'autre de ces qualités.

III. – *Dans toutes les disciplines*

Les professeurs associés de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse qui ont accompli en cette qualité au moins trois ans de services effectifs soit à temps plein, soit à temps partiel (article 71 du décret du 24 février 1984 susvisé).

B. – Les candidats et les candidates doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

Les candidats et les candidates doivent, en outre, pour satisfaire à l'obligation de mobilité, avoir exercé pendant un an au moins des activités de soins, d'enseignement ou de recherche, en France ou à l'étranger, en dehors du centre hospitalier et universitaire dans lequel ils sont affectés ou, pour les anciens chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et les anciens praticiens hospitaliers universitaires, dans lequel ils ont été affectés en dernier lieu. Les activités de soins dans des établissements de santé privés ne participant pas au service public hospitalier ou en clientèle de ville ne sont pas prises en compte.

Les conditions dans lesquelles s'applique cette obligation de mobilité sont fixées par l'arrêté du 23 juillet 2003 susvisé.

Concours de type 2 organisés en application de l'article 62 a du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)

Peuvent faire acte de candidature :

Les chercheurs titulaires et anciens chercheurs d'organismes publics à caractère scientifique, les chercheurs et anciens chercheurs de l'Institut Pasteur et des centres de lutte contre le cancer ainsi que des centres ou établissements de transfusion sanguine des villes sièges de centres hospitaliers et universitaires et les enseignants-chercheurs ne relevant pas du décret du 24 février 1984 susvisé, justifiant de deux ans de fonctions effectives en l'une ou l'autre de ces qualités.

Les candidats et les candidates ayant exercé, durant au moins deux ans, dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, des fonctions d'enseignement ou de recherche d'un niveau au moins équivalent à celles confiées aux maîtres de conférences.

Les candidats et les candidates à ces concours doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

Concours de type 3 organisés en application de l'article 62 b du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)

Peuvent faire acte de candidature :

Les praticiens hospitaliers régis par les articles R. 6152-1 à R. 6152-98 du code de la santé publique, classés au moins au 6^e échelon de leur corps au 1^{er} janvier de l'année du concours, ayant exercé une activité enseignante universitaire dans les conditions prévues par leur statut particulier.

Concours de type 4 organisés en application de l'article 63 du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)

Peuvent faire acte de candidature :

Les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers ayant dix ans d'ancienneté en cette qualité et titulaires de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

Concours de type 5 d'accès direct au grade de professeur des universités-praticien hospitalier de 1^{re} classe organisés en application de l'article 63-1 du décret du 24 février 1984 susvisé (cf. annexe II)

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats et les candidates n'ayant pas la qualité de membre du personnel enseignant et hospitalier titulaire ou non titulaire, de fonctionnaire ou d'agent public et ayant exercé pendant cinq ans au moins des fonctions soit d'enseignement, soit de recherche, soit de soins.

La durée de ces fonctions ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de membre du personnel enseignant et hospitalier titulaire ou non titulaire, de fonctionnaire ou d'agent public.

Les candidats et les candidates doivent être titulaires, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat d'Etat.

Les diplômes et titres étrangers permettant l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur de même rang dans les établissements d'enseignement supérieur du pays dans lequel ils sont délivrés peuvent être admis en équivalence ou en dispense des diplômes mentionnés à l'alinéa précédent. Les équivalences ou dispenses sont accordées, selon le cas, par la sous-section ou l'intersection compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales siégeant en formation de jury en application de l'arrêté du 18 décembre 2006 susvisé.

Art. 7. – Le dossier de candidature est adressé en envoi recommandé simple (sans avis de réception) dans un délai de quinze jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au destinataire désigné ci-après en fonction de la discipline de concours :

- pour les disciplines mixtes figurant sur la liste A (annexe III) au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13 ;
- pour les disciplines cliniques figurant sur la liste B (annexe III) et, le cas échéant, les disciplines composantes d'une intersection, au Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière, département de gestion des praticiens hospitaliers, immeuble « Le Ponant », 21 B, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Art. 8. – Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

a) Une déclaration de candidature dactylographiée établie en double exemplaire, téléchargeable sur le site internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>, à la rubrique « Ressources humaines », puis « Concours emplois et carrières », « Personnels enseignants du supérieur et chercheurs », « les enseignants-chercheurs des disciplines de santé », « Concours et mutations hospitalo-universitaires 2020 », « Concours et mutations médecine » ;

b) Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou, à défaut, un certificat de nationalité ;

c) Une photocopie des diplômes (pour les diplômes et titres étrangers joindre une demande rédigée sur papier libre en vue d'obtenir les équivalences ou dispenses mentionnées à l'article 6) ;

d) Une attestation administrative faisant apparaître la durée des fonctions requises pour se présenter ou copie des arrêtés de nomination ;

e) Pour les candidats et les candidates aux concours de type 2 organisés en application de l'article 62 a du décret du 24 février 1984 susvisé se présentant au titre des fonctions d'enseignement ou de recherche qu'ils et qu'elles ont exercées dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche, une attestation du chef de l'établissement considéré certifiant expressément que les fonctions d'enseignement ou de recherche accomplies par l'intéressé sont d'un niveau équivalent à celles confiées aux maîtres de conférences. Les dossiers de candidature ne comportant pas cette attestation ne peuvent être déclarés recevables ;

f) Pour les candidats et les candidates aux concours de type 3 organisés en application de l'article 62 b du décret du 24 février 1984 susvisé, une attestation du chef d'établissement certifiant que les candidats et les candidates ont bien exercé ou exerce une activité enseignante universitaire ;

g) Pour les candidats et les candidates qui souhaitent être inscrits au titre d'une discipline hospitalière différente de la discipline universitaire, une demande rédigée sur papier libre précisant l'intitulé des disciplines universitaire et hospitalière considérées (la discipline universitaire étant celle qui est indiquée sur la déclaration de candidature) et tendant à ce que cette discipline hospitalière figure en regard de leur nom en cas d'inscription sur la liste d'admission mentionnée à l'article 52 du décret du 24 février 1984 susvisé ; seuls les candidats et les candidates inscrits dans la discipline hospitalière concernée pourront postuler les emplois portant mention de cette discipline au plan hospitalier ;

h) Un *curriculum vitae* détaillé n'excédant pas trois pages ;

i) Pour satisfaire à l'obligation de mobilité prévue pour les concours de type 1 organisés au titre de l'article 61 du décret du 24 février 1984 susvisé :

- une attestation du président ou de la présidente de la sous-section compétente du Conseil national des universités pour les disciplines de santé permettant de reconnaître la valeur de l'établissement dans lequel la mobilité est accomplie ;
- une attestation du directeur ou de la directrice de l'établissement dans lequel la mobilité est accomplie précisant la nature et la durée des activités ainsi que leur exercice à temps plein ;

j) Pour les disciplines hospitalières et universitaires nécessitant la qualité de médecin, les candidats ou les candidates doivent obligatoirement produire :

- une photocopie de leur diplôme de docteur en médecine ou une photocopie, si leur diplôme a été délivré hors Union européenne, de l'arrêté du ministre chargé de la santé portant autorisation d'exercer la médecine à titre permanent (sont exclues les autorisations d'exercice de la médecine délivrées à titre temporaire en application de l'article L. 4131-4 du code de la santé publique) ;
- une attestation d'inscription pérenne au tableau de l'Ordre des médecins.

Ces documents ne sont pas exigés dans les disciplines mentionnées à l'article 49 du décret du 24 février 1984 susvisé, ouvertes aux candidats ou candidates non médecins.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Art. 9. – Pour l'application des articles 61, 62, 63, 63-1 et 64 du décret du 24 février 1984 susvisé, la date de début des épreuves est fixée au 30 mars 2020.

Les candidats et les candidates, dans une discipline dont un emploi au moins a été pourvu par voie de mutation, sont avisés, par courriel, soit de la diminution du nombre d'emplois offerts, soit de la suppression du concours si l'ensemble des emplois offerts a été pourvu par voie de mutation. Dans ce dernier cas, la candidature est automatiquement annulée.

Les candidats et les candidates qui souhaitent retirer leur candidature peuvent le faire avant la date fixée pour le début des épreuves, exclusivement par lettre recommandée au département qui a enregistré leur inscription.

Art. 10. – La liste des candidats ou candidates autorisés à concourir est arrêtée conjointement par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par la directrice générale du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière.

Art. 11. – Les candidats et les candidates autorisés à concourir sont tenus de faire parvenir directement, à une date et aux adresses qui leur seront indiquées :

1° A tous les membres du jury compétent :

- a) Un exposé de leurs titres et travaux ;
- b) Le cas échéant, une copie de la demande d'équivalence ou de dispense pour les diplômes et titres étrangers ;
- c) Le cas échéant, une copie de la demande mentionnée au g de l'article 8 ci-dessus ;

2° Au président ou à la présidente du jury compétent ainsi qu'aux rapporteurs, outre le document désigné ci-dessus :

- a) Une copie des certificats, diplômes et attestations déposés lors de l'inscription ;
- b) A leur choix, tout ou partie de leurs ouvrages et des tirés à part de leurs publications.

TITRE III

CANDIDATURES À TITRE ÉTRANGER

Art. 12. – Les personnes de nationalité étrangère, remplissant les conditions fixées par le deuxième alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé, peuvent présenter leur candidature en vue de l'attribution du titre de professeur des universités-praticien hospitalier à titre étranger.

Art. 13. – Pour toutes les disciplines, les dossiers doivent être adressés, dans un délai de quinze jours suivant la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* (le cachet de la poste faisant foi), au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, direction générale des ressources humaines, département des personnels enseignants-chercheurs des disciplines de santé (DGRH A2-3), 72, rue Régnault, 75243 Paris Cedex 13.

Le dossier de candidature doit être constitué de la manière suivante :

a) Une notice individuelle d'inscription dûment complétée comportant un avis motivé émanant des autorités locales compétentes pour ce qui concerne les activités d'enseignement, portant également sur la qualité des titres et travaux du candidat ou de la candidate et précisant les perspectives envisageables quant à son avenir professionnel dans son pays d'origine ;

b) Une copie certifiée conforme des diplômes mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 janvier 1986 susvisé ;

c) Une attestation relative à l'exercice, pendant trois ans, d'activités d'enseignement visant à la préparation du diplôme de médecin ;

d) Un *curriculum vitae* détaillé.

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces requises feront l'objet d'un examen.

Tout document en langue étrangère doit être traduit en français.

Art. 14. – Les dispositions des articles 9, 10 et 11 du présent arrêté sont applicables aux candidats et candidates à titre étranger.

Art. 15. – La directrice générale de l'offre de soins et le directeur général des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 janvier 2020.

*La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général
des ressources humaines,
V. SOETEMONT*

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de l'offre de soins,*

K. JULIENNE

ANNEXES
ANNEXE IA
LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS-PRACTICIEN HOSPITALIER
OFFERTS À LA MUTATION ET AU RECRUTEMENT PAR CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Anatomie (type mixte : clinique)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service de chirurgie orthopédique et traumatologique, pôle d'investigation et d'innovations chirurgicales	421 PUPH	0909	4
Anatomie (type mixte : clinique)	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Centre hospitalier et universitaire de Nice Hôpital Pasteur 2	421 PUPH	0640	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Oto-rhino-laryngologie	Centre hospitalier et universitaire de Caen Service d'anatomie	421 PUPH	0715	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Oto-rhino-laryngologie	Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Purpan) Service ORL et chirurgie cervico-faciale, pôle CVR	421 PUPH	0044	1
Anatomie (type mixte : clinique)	Urologie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) DMU maladies et oncologie digestives-nutrition-transplantations Service urologie, hôpital Bicêtre, APHP Paris Saclay – Paris Sud	421 PUPH	0988	1
Histologie, embryologie et cytogénétique (type mixte : clinique)	Neurologie	Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maieutique Lyon-Sud Charles Mérieux) Pôle des spécialités neurologiques Groupement hospitalier Est – hôpital Wertheimer, service de neuro-cognition et neuro-ophtalmologie	422 PUPH	0203	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire d'Angers Pôle biologie	423 PUPH	9999	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble Service d'anatomie et cytologie pathologiques	423 PUPH	0911	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU image et fonction : imagerie, anatomopathologie, explorations fonctionnelles, département anatomopathologie bi-site, hôpital Beaujon, APHP Paris Nord	423 PUPH	0852	1
Anatomie et cytologie pathologiques (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XII) DMU biologie-pathologie, département pathologie, hôpital Henri Mondor, APHP Henri Mondor	423 PUPH	0111	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Anatomie et cytogénologie pathologiques (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Institut Bergonié (par convention)	423 PUPH	0031	1
Biophysique et médecine nucléaire (type mixte : biologique)	Médecine nucléaire	Centre hospitalier et universitaire de Dijon Centre Georges François Leclerc (par convention)	431 PUPH	0709	1
Biophysique et médecine nucléaire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU imagerie, médecine nucléaire et anatomo-pathologie UFP médecine nucléaire et TEP, hôpital européen Georges Pompi- dou APHP Paris Centre	431 PUPH	2252	3
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille (UFR de médecine Lyon-Est) Pôle imagerie et explorations fonctionnelles, clinique de radiologie, service de radiologie et d'imagerie cardiaque	432 PUPH	0115	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine Lyon-Est) Pôle d'imagerie, Groupement hospitalier Est, hôpital Wertheimer, service d'imagerie médicale	432 PUPH	1699	3
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes - CHU de Montpellier Hôpital Gui de Chauliac, pôle hospitalo-universitaire neurosciences tête et cou, département de neuroradiologie	432 PUPH	0133	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU imagerie, médecine nucléaire et anatomo-pathologie, service imagerie interventionnelle cancérologique, hôpital européen Geor- ges Pompidou, APHP Paris Centre	432 PUPH	0494	1
Radiologie et imagerie médicale (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU imagerie, médecine nucléaire et anatomo-pathologie, Service radiologie A, hôpital Cochin, APHP Paris Centre	432 PUPH	1609	1
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle laboratoire, service de biochimie, biologie moléculaire, nutri- tion, hôpital de Brabois	441 PUPH	7777	1-2-5
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle laboratoire, service de biochimie, biologie moléculaire, nutri- tion, hôpital de Brabois	441 PUPH	8888	1
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU BIOGE'M UFS oncologie moléculaire, hôpital Saint-Louis, APHP Paris Nord	441 PUPH	1042	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU BIOGEM UFS biochimie clinique, hôpital Beaujon APHP Paris Nord	441 PUPH	0843	1
Biochimie et biologie moléculaire (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XII) DMU biologie-pathologie Département biochimie-biologie-moléculaire, génétique médicale APHP Henri Mondor	441 PUPH	0055	1-3
Physiologie (type mixte : clinique)	Néphrologie	Centre hospitalier et universitaire d'Amiens Service de néphrologie, médecine interne, dialyse et transplantation, Pôle DRIME	442 PUPH	7777	1
Physiologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Service de médecine du sport	442 PUPH	0199	1
Physiologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne Service de physiologie clinique et de l'exercice, pôle NOL	442 PUPH	0915	1
Physiologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU médecine génomique et biologie médicale Service physiologie explorations fonctionnelles, hôpital européen Georges Pompidou, APHP Paris Centre	442 PUPH	1487	1
Biologie cellulaire (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Poitiers Service de biochimie, pôle Biospharm	443 PUPH	0922	1
Nutrition (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Rouen	444 PUPH	0039	1
Nutrition (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XIII) DMU biologie PUI santé publique recherche UFS nutrition et santé publique, hôpital Avicenne, APHP Paris Seine Saint-Denis	444 PUPH	0310	1
Nutrition (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Limoges Nutrition	444 PUPH	0294	1
Nutrition (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU ENDROMED, service nutrition Hôpital européen Georges Pompidou APHP Paris Centre	444 PUPH	2651	1-3
Nutrition (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII)	444 PUPH	1444	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
		DMU cardio métabolisme Service diabétologie endocrinologie et nutrition, hôpital Bichat, APHP Paris Nord			
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle biologie et pathologie, service de bactériologie, groupe hospitalier Pellegrin	451 PUPH	0085	1-4
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle biologie pathologie et génétique, institut de microbiologie, service de bactériologie hygiène	451 PUPH	0145	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Limoges Bactériologie virologie hygiène	451 PUPH	0026	4
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes – CHU de Montpellier Hôpital Lapeyronie, pôle hospitalo-universitaire biologie-pathologie, département de bactériologie-virologie	451 PUPH	0113	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option hygiène hospitalière (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU médecine génomique et biologie, médicale Service bactériologie virologie parasitologie et hygiène, hôpital Necker Enfants-Malades APHP Paris Centre	451 PUPH	0501	1-3
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option hygiène hospitalière (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XII) DMU biologie-pathologie Département virologie-bactériologie-hygiène- mycologie-parasitologie, infectiologie transversale, APHP Henri Mondor	451 PUPH	0095	1
Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière : option bactériologie-virologie (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Versailles-Saint-Quentin) DMU biologie-génétique-PUJ UFS microbiologie, hôpital Ambroise Paré, APHP Paris Saclay	451 PUPH	0676	1
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Limoges Parasitologie et mycologie	452 PUPH	0761	1
Parasitologie et mycologie (type mixte : biologique) Emploi vacant à compter du 1^{er} octobre 2020		Centre hospitalier et universitaire de Nice	452 PUPH	0670	1
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : option maladies infectieuses		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU INVICTUS Service maladies infectieuses et tropicales, hôpital Bichat, APHP Paris Nord	453 PUPH	0953	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire des Antilles Centre hospitalier de Cayenne (par convention)	461 PUPH	7777	3

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris Sorbonne Université) DMU ESPRIT UFS biostatistiques, hôpital Pitie Salpêtrière APHP Paris Sorbonne	461 PUPH	3019	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Service de santé publique et épidémiologie	461 PUPH	0065	1
Epidémiologie, économie de la santé et prévention (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Versailles-Saint-Quentin) DMU biologie génétique-PUJ, UFS épidémiologie et santé publique, Hôpital Sainte-Perrine, APHP Paris Saclay	461 PUPH	0707	1
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle santé publique, service d'information médicale, groupe hospitalier Pellegrin	464 PUPH	7777	1
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle santé publique, pharmacie et pharmacologie, SATIM	464 PUPH	0093	1
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris V) DMU produits de santé, sante publique, recherche clinique et medecine numérique Service centre épidémiologique clinique Hôtel Dieu, APHP Paris Centre	464 PUPH	0388	4
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire d'Angers Pôle Hippocrate	471 PUPH	0098	1
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Brest Service d'hématologie clinique	471 PUPH	0458	3
Hématologie ; transfusion : option hématologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris VII) DMU DJH Service maladies du sang, hôpital Saint Louis, APHP Paris Nord	471 PUPH	0947	1
Cancérologie ; radiothérapie : option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle cancérologie, service de radiothérapie, groupe hospitalier Sud	472 PUPH	0032	1-3
Cancérologie ; radiothérapie : option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Timone Service d'oncologie-radiothérapie	472 PUPH	0078	1
Cancérologie ; radiothérapie : option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes - CHU de Montpellier, institut du cancer de Montpellier (par convention)	472 PUPH	0153	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Cancérologie ; radiothérapie : option radiothérapie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Reims Institut Godinot	472 PUPH	0024	1
Cancérologie ; radiothérapie : option oncologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Centre Eugène Marquis (par convention), département d'oncologie médicale	472 PUPH	0420	1
Cancérologie ; radiothérapie : option oncologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Purpan) Service chirurgie générale et gynécologique, pôle femme mère couple	472 PUPH	1353	1
Cancérologie ; radiothérapie : option oncologie (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU ICARE, service oncologie médicale, hôpital Saint-Louis, APHP Paris Nord	472 PUPH	0865	1
Immunologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire d'Amiens Laboratoire d'immunologie, pôle biologie et pharmacie	473 PUPH	0780	1-4
Immunologie (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Brest Laboratoire d'immunologie	473 PUPH	0536	1
Immunologie (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Nice Hôpital L'Archet	473 PUPH	1557	1
Immunologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Purpan) Service d'immunologie, pôle de biologie	473 PUPH	0145	1
Immunologie (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Rennes Service d'immunologie, thérapie cellulaire et hématopoïèse	473 PUPH	0203	1
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble Service de génétique et génomique et de procréation	474 PUPH	0006	1
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle biologie pathologie et génétique, clinique de génétique médicale Guy Fontaine	474 PUPH	0975	1
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Timone Enfants, département de génétique médicale	474 PUPH	0071	4
Génétique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Service de génétique médicale, Hôtel Dieu	474 PUPH	0192	1
Génétique (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine Lyon-Est) Pôle de biologie et d'anatomie pathologique, Groupement hospitalier Est, centre de biologie est, service de génétique	474 PUPH	0251	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Génétique (type mixte : biologique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU BIOGEM Département génétique moléculaire, UFS génétique, hôpital Bichat, APHP Paris Nord	474 PUPH	1005	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nice Hôpital Pasteur 2	481 PUPH	1252	1-3
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Service d'anesthésiologie et réanimation chirurgicale, hôpital de Hautepierre, pôle d'anesthésie, réanimation chirurgicale, SAMU SMUR	481 PUPH	1162	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris Sorbonne Université) DMU DREAM Service anesthésie-réanimation, hôpital Trousseau, APHP Paris Sorbonne	481 PUPH	2056	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XII) DMU CARE Service anesthésie réanimation chirurgicale, APHP Henri Mondor	481 PUPH	0514	1
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XIII) DMU ville hôpital Service anesthésie réanimation bi-site Hôpital Avicenne, APHP Paris Seine Saint-Denis	481 PUPH	0357	1
Médecine intensive-réanimation		Centre hospitalier et universitaire des Antilles Centre hospitalier de Cayenne (par convention)	482 PUPH	8888	3
Médecine intensive-réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle réanimation	482 PUPH	2414	3
Médecine intensive-réanimation (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine de Lyon-Est) Groupe hospitalier Centre – Hôpital Edouard Herriot – Service de médecine intensive – réanimation (MIR)	482 PUPH	0307	1
Médecine intensive-réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle cardio-médecine-chirurgie, médecine intensive et réanimation médicale, hôpital de Brabois	482 PUPH	0530	1
Médecine intensive-réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Tours Hôpital Bretonneau	482 PUPH	0127	1
Médecine intensive-réanimation		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XII)	482 PUPH	0065	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
		DMU CARAVAN Service réanimation médicale, AHP Henri Mondor			
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie ; option pharmacologie clinique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Caen Service de pharmacologie	483 PUPH	0734	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie ; option pharmacologie clinique (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble Centre d'investigation clinique pharmacologie	483 PUPH	3790	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie ; option pharmacologie clinique (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XII) Institut santé travail Service pathologies professionnelles, pôle spécialités cancer, centre hospitalier intercommunal de Créteil (par convention)	483 PUPH	0224	1
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie ; option pharmacologie fondamentale (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Versailles-Saint-Quentin) Service pharmacologie respiratoire, hôpital Foch (par convention)	483 PUPH	8888	1
Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie ; option thérapeutique-médecine de la douleur (type mixte : clinique)		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Urgences, Hôtel Dieu	484 PUPH	0164	1
Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie ; option thérapeutique-médecine de la douleur (type mixte : clinique) (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Versailles-Saint-Quentin) DMU neurolocomoteur et handicaps, UFP neurologie médicale, hôpital Raymond Poincaré, AHP Paris Saclay	484 PUPH	0686	3
Médecine d'urgence		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble SAU-SAMU	485 PUPH	0043	1
Médecine d'urgence		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Pôle URM-UJF 1201-UJF 3451, SAMU-SMUR-service d'urgence, hôpital central	485 PUPH	0010	3
Médecine d'urgence		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU esprit, service accueil et d'urgences adultes, Hôpital Louis Mourier, AHP Paris Nord	485 PUPH	2341	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire des Antilles Centre hospitalier de Cayenne (par convention)	491 PUPH	9999	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle neurosciences cliniques, service neurologie, groupe hospitalier Pellegrin	491 PUPH	0755	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Limoges Neurologie	491 PUPH	0009	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maternelle Lyon-Sud Charles Mérieux)	491 PUPH	0259	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Neurologie (SV)		Pôle des spécialités neurologiques, groupement hospitalier Est – hôpital Wertheimer, service de neurologie-sclérose en plaques, pathologies de la myéline et neuro-inflammation Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris Sorbonne Université) DMU NEUROSCIENCES Service urgences cérébro-vasculaires (neurologie 6), hôpital Pitié Salpêtrière, APHP Paris Sorbonne	491 PUPH	2800	1
Neurologie		Centre hospitalier et universitaire de Rouen	491 PUPH	0126	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire des Antilles CHU de Martinique	492 PUPH	0334	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Tours Hôpital Bretonneau	492 PUPH	0028	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU chirurgie tête cou locomoteur de l'enfant Service neurochirurgie pédiatrique Hôpital Necker Enfants-Malades APHP Paris Centre	492 PUPH	0513	1
Neurochirurgie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU neurosciences, service neurochirurgie, hôpital Beaujon, APHP Paris Nord	492 PUPH	0846	1
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire de Caen Service de psychiatrie d'adultes	493 PUPH	0177	2
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Conception, pôle psychiatrie, addictologie et pédopsychiatrie	493 PUPH	0090	1
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes – CHU de Montpellier, hôpital Lapeyronie, pôle hospitalo-universitaire urgences, département urgence et post-urgence psychiatrique	493 PUPH	0144	1
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine de Paris XIII) EPS Ville Evrard, pôle du secteur psychiatrie adulte	493 PUPH	9999	3
Psychiatrie d'adultes ; addictologie : option psychiatrie d'adultes		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Sorbonne Université) DMU NEUROSCIENCES Service psychiatrie bi-site, hôpital Saint- Antoine, APHP Paris Sorbonne	493 PUPH	1834	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Caen Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	494 PUPH	0186	1
Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle psychiatrie, médecine légale et médecine pénitentiaire, clinique de psychiatrie, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	494 PUPH	7777	1-3
Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU médecine de l'enfant et de l'adolescent Service pédopsychiatrie, hôpital Necker-Enfants-Malades, APHP Paris Centre	494 PUPH	0515	1
Pédopsychiatrie ; addictologie : option pédopsychiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU INOV Service psychopathologie, hôpital Robert Debré, APHP Paris Nord	494 PUPH	0884	1
Rhumatologie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle spécialités médicales, service de rhumatologie, groupe hospi- taller Pellegrin	501 PUPH	0041	1
Rhumatologie		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes – CHU de Montpellier, hôpital Lapeyronie, pôle hospitalo-universitaire os et articulations, département de rhumatologie	501 PUPH	0033	1
Rhumatologie		Centre hospitalier et universitaire de Reims Hôpital Maison Blanche	501 PUPH	0124	1
Rhumatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU appareil locomoteur Service rhumatologie Hôpital Cochin, APHP Paris Centre	501 PUPH	0384	1-3
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire des Antilles CHU de Martinique	502 PUPH	0414	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital Sainte-Marguerite et hôpital de la Timone, Institut du mouvement et de l'appareil locomoteur, service de chirurgie orthopédique et traumatologie	502 PUPH	0197	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Rangueil) Département de chirurgie orthopédique et traumatologique, pôle inflammation, infection, immunologie et locomoteur (I3LM)	502 PUPH	0033	1
Chirurgie orthopédique et traumatologique		Centre hospitalier et universitaire de Tours Hôpital Trousseau	502 PUPH	0025	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Dermato-vénérologie		Centre hospitalier et universitaire de Caen Service de dermatologie	503 PUPH	0169	3
Dermato-vénérologie		Centre hospitalier et universitaire de Dijon	503 PUPH	9999	1
Dermato-vénérologie		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Clinique dermatologique, Hôtel Dieu	503 PUPH	2146	1
Dermato-vénérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris Sorbonne Université) DMU 31D Service dermatologie allergologie, hôpital Tenon, APHP Paris Sorbonne	503 PUPH	3248	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Dijon	511 PUPH	0051	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Grenoble Service de pneumologie physiologie	511 PUPH	0919	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Reims Hôpital Maison Blanche	511 PUPH	0121	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Rangueil) Service pneumologie et allergologie, pôle des voies respiratoires	511 PUPH	0040	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU Victoire, service pneumologie A, hôpital Bichat, APHP Paris Nord	511 PUPH	1835	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Versailles-Saint-Quentin) Institut Curie, département d'oncologie médicale	511 PUPH	0751	1
Pneumologie ; addictologie : option pneumologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Versailles-Saint-Quentin), service pneumologie Hôpital Foch (par convention)	511 PUPH	0761	1
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Brest Service de cardiologie	512 PUPH	0476	1
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Hôpital Brabois, pôle de cardiologie médico-chirurgical, département de cardiologie médicale	512 PUPH	0515	3
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Clinique cardiologique et des maladies vasculaires, hôpital Laënnec	512 PUPH	1321	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Cardiologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris Sorbonne Université) DMU ARCHIMEDE Département cardiologie médicale, hôpital Pitié Salpêtrière, APHP Paris Sorbonne	512 PUPH	1806	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de La Réunion Site Nord	513 PUPH	0432	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Timone Enfants Service de chirurgie des cardiopathies congénitales de l'enfant et de l'adulte	513 PUPH	0451	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Saint-Etienne Service de chirurgie cardio-vasculaire, pôle cardiovasculaire	513 PUPH	0597	1
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Tours Hôpital Trousseau	513 PUPH	0108	1
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire : option chirurgie vasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Nantes Service de chirurgie vasculaire, hôpital Laënnec	514 PUPH	0685	1
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire : option chirurgie vasculaire		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Service de chirurgie vasculaire et de transplantation rénale, Nouvel hôpital civil, pôle d'activité médico-chirurgicale cardio-vasculaire	514 PUPH	1241	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Besançon Service gastro-entérologie, pôle pathologies aiguës et chroniques, transplantations, éducation (PACTE)	521 PUPH	0640	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine Lyon Est) Groupement hospitalier Centre, hôpital Edouard Herriot, service d'hépatogastroentérologie	521 PUPH	0254	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU cancérologie et spécialités médico-chirurgicales Service hépatogastroentérologie et oncologie digestive, hôpital européen Georges Pompidou APHP Paris Centre	521 PUPH	0509	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option gastroentérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU cancérologie et spécialités médico-chirurgicales Service gastro-entérologie et oncologie digestive, hôpital Cochin, APHP Paris Centre	521 PUPH	1457	1
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie : option hépatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XII)	521 PUPH	0085	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
		DMU cancer, service hépatologies, APHP Henri Mondor			
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle appareil digestif, endocrinologie et nutrition, service de chirurgie digestive et endocrinienne, groupe hospitalier Sud	522 PUPH	0029	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle médico-chirurgical, clinique chirurgicale service de chirurgie digestive et générale	522 PUPH	0132	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine Lyon Est) Pôle des spécialités médico-chirurgicales, Groupement hospitalier Nord, Hôpital Croix Rousse, service de chirurgie générale, digestive et transplantations hépatiques et intestinales	522 PUPH	0226	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Service de chirurgie générale, hépatique et endocrinienne et transplantation, hôpital de Hautepierre, pôle de pathologies digestives, hépatiques et de la transplantation	522 PUPH	1177	1
Chirurgie viscérale et digestive		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU digestif, service chirurgie colorectale, hôpital Beaujon, APHP Paris Nord	522 PUPH	0907	1
Néphrologie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle spécialité médicale, service de néphrologie, transplantation, dialyse et aphéreses, groupe hospitalier Pellegrin	523 PUPH	0122	1-3
Néphrologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Brest Service de néphrologie	523 PUPH	0772	1
Néphrologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Versailles-Saint-Quentin) DMU maladie du cœur et des vaisseaux UFS néphrologie et dialyse, hôpital Ambroise Paré, APHP Paris Saclay	523 PUPH	0717	1
Urologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris Sorbonne Université) DMU SAPERE, UFS urologie, hôpital Pitié Salpêtrière, APHP Paris Sorbonne	524 PUPH	2922	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie ; option gériatrie et biologie du vieillissement		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle neurosciences cliniques, service de neurologie vasculaire et post-urgences gériatriques, groupe hospitalier Pellegrin	531 PUPH	0013	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie ; option gériatrie et biologie du vieillissement		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay)	531 PUPH	1010	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
		DMU médecine territoriale gériatrie, service soins de suite et réadaptation gériatrique 1, hôpital Paul Brousse, AHPH Paris Saclay – Paris Sud			
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie ; option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle spécialités médicales et oncologiques Service de médecine interne	531 PUPH	0976	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie ; option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Rangueil) Service médecine interne, pôle I3LM	531 PUPH	0003	1
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie ; option médecine interne		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris Sorbonne unité) DMU 3ID Département médecine interne et immunologie clinique, Hôpital Pitié Salpêtrière APHP Paris Sorbonne	531 PUPH	2786	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Timone Enfants, service de pédiatrie multidisciplinaire	541 PUPH	0064	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Montpellier-Nîmes – CHU de Montpellier, hôpital Arnaud de Villeneuve, pôle hospitalo-universitaire femme mère enfant, département urgence et de post-urgence pédiatriques	541 PUPH	0681	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand CHU Estaing, service urgences pédiatriques, pôle femme et enfant	541 PUPH	0066	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Timone Service d'hématologie immunologie et oncologie pédiatrique	541 PUPH	1559	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Strasbourg Service de pédiatrie 1, hôpital de Hautepierre, pôle médico-chirurgical de pédiatrie	541 PUPH	1148	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Rangueil) Service d'hématologie immunologie et oncologie pédiatrique, pôle pédiatrie	541 PUPH	1327	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Purpan) Equipe pédiatrie néonatalogie, pôle enfants	541 PUPH	0031	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU médecine de l'enfant et de l'adolescent	541 PUPH	2260	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
		Service pneumo allergologie, hôpital Necker Enfants-Malades, APHP Paris Centre			
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de Paris VII) DMU DM'UP Service pédiatrie générale, hôpital Robert Debré, APHP Paris Nord	541 PUPH	7777	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) Département de cancérologie de l'enfant et de l'adolescent, service La Plaine (unité des enfants de 0 à 12 ans), institut Gustave Roussy (par convention)	541 PUPH	8888	1
Pédiatrie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Versailles-Saint-Quentin) DMU maladie de l'enfant, service neurologie et de réanimation pédiatriques, hôpital Raymond Poincaré, APHP Paris Saclay	541 PUPH	6666	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire d'Amiens Service de chirurgie infantile, Pôle femme-couple-enfant	542 PUPH	0360	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle enfant, clinique de chirurgie pédiatrique	542 PUPH	6666	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Toulouse (UFR Toulouse III – Rangueil) Equipe chirurgie viscérale, pôle enfant	542 PUPH	1942	1
Chirurgie infantile		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) DMU maladie de l'enfant, service de chirurgie pédiatrique, hôpital Bicêtre, APHP Paris Saclay – Paris Sud	542 PUPH	2413	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU MICADO : périnatalité et anomalies du développement Service obstétrique-maternité chirurgie, médecine et imagerie fœtale, hôpital Necker Enfants-Malades, APHP Paris Centre	543 PUPH	2680	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU gynécologie périnatalité Paris Nord, service gynécologie obstétrique, hôpital Lariboisière, APHP Paris Nord	543 PUPH	0839	1
Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale : option gynécologie-obstétrique		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Sorbonne université) DMU ORIGYNE Service gynécologie obstétrique médecine de la reproduction, hôpital Tenon, APHP Paris Sorbonne	543 PUPH	1844	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale ; option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques (SV)		Centre hospitalier et universitaire des Antilles CHU de Guadeloupe	544 PUPH	0639	1
Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale ; option biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte : clinique)	Pédiatrie	Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU médecine de l'enfant et de l'adolescent Service endocrinologie, gynécologie et diabétologie pédiatriques, hôpital Necker Enfants-Malades, APHP Paris Centre	545 PUPH	2228	1
Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale ; option biologie et médecine du développement et de la reproduction (type mixte : biologique)		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XIII) DMU biologie PUI santé publique recherche, Service biologie de la reproduction, hôpital Jean Verdier, APHP Paris Seine Saint Denis	545 PUPH	8888	3
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Lille Pôle spécialités médico-chirurgicales, clinique médico-chirurgicale d'ORL et CCF et otoneurologie, service d'ORL et CCF	551 PUPH	0453	1
Oto-rhino-laryngologie		Centre hospitalier et universitaire de Nancy Mathieu, hôpital de Brabois	551 PUPH	0113	1
Ophthalmologie		Centre hospitalier et universitaire de Bordeaux Pôle spécialités chirurgicales et dermatologique, service d'ophtalmologie, groupe hospitalier Pellegrin	552 PUPH	0166	1-3
Ophthalmologie		Centre hospitalier et universitaire de Marseille Hôpital de la Timone, service d'ophtalmologie	552 PUPH	1250	1
Ophthalmologie		Centre hospitalier et universitaire de Rouen	552 PUPH	1504	3
Ophthalmologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris XIII) DMU NARVAL Service ophtalmologie, hôpital Avicenne APHP Paris Seine Saint Denis	552 PUPH	0309	1
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie		Centre hospitalier et universitaire d'Amiens Service de chirurgie maxillo-faciale, Pôle 5 sens	553 PUPH	0019	1
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie		Centre hospitalier et universitaire de Clermont-Ferrand CHU Estaing, service chirurgie maxillo-faciale et chirurgie plastique, pôle spécialités médicales et chirurgicales	553 PUPH	9999	1
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris V) DMU chirurgie tête cou locomoteur de l'enfant	553 PUPH	0370	1

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI	TYPE de concours
		Service chirurgie maxillo-faciale et chirurgie plastique pédiatrique, hôpital Necker Enfants-Malades, APHP Paris Centre			

Discipline offerte en intersection :

Psychiatrie d'adultes et pharmacologie et thérapeutique et pédopsychiatrie et pneumologie et gastroentérologie ; hépatologie et médecine interne ; option addictologie (SV)		Centre hospitalier et universitaire de Lyon (UFR de médecine et de maieutique Lyon Sud-Charles Mérieux) Pôle des urgences réanimation médicale anesthésie-réanimation SAMU, groupement hospitalier Centre – hôpital Edouard Herriot, service des urgences psychiatriques	493 PUPH 2385	1
Psychiatrie d'adultes et pharmacologie et thérapeutique et pédopsychiatrie et pneumologie et gastroentérologie ; hépatologie et médecine interne ; option addictologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris VII) DMU Neurosciences UFS unité ambulatoire d'addictologie de médecine, hôpital Lariboisière, APHP Paris Nord	493 PUPH 0497	1
Psychiatrie d'adultes et pharmacologie et thérapeutique et pédopsychiatrie et pneumologie et gastroentérologie ; hépatologie et médecine interne ; option addictologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris Saclay) DMU psychiatrie, nutrition et addictologie Département psychiatrie et addictologie, hôpital Paul Brousse, APHP Paris Saclay – Paris Sud	493 PUPH 1022	1-3

(SV) : emploi susceptible d'être vacant.

ANNEXE IB

LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS-PRATICIEN HOSPITALIER
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS OFFERTS À LA MUTATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE forqu'elle diffère de la discipline universitaire	LOCALISATION DE L'EMPLOI	N°	EMPLOI
Cancérologie ; radiothérapie ; option cancérologie		Centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR Paris V) Institut Curie (par convention)	472 PUPH	1137

ANNEXE II

NOMBRE D'EMPLOIS DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS-PATICIEN HOSPITALIER OFFERTS AUX CONCOURS ORGANISÉS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 61 (TYPE 1), 62-A (TYPE 2), 62-B (TYPE 3), 63 (TYPE 4), 63-1 (TYPE 5) DU DÉCRET N° 84-135 DU 24 FÉVRIER 1984 MODIFIÉ (PAR DISCIPLINE ET PAR TYPE)

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Nombre de postes offerts au concours								
		TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 1-2-5	TYPE 1-3	TYPE 1-4	TOTAL	
Anatomie	Oto-rhino-laryngologie Chirurgie orthopédique Urologie	2								
		1			1				5	
		1								
		4								
Histologie, embryologie et cytogénétique	Neurologie	1							1	
Anatomie et cytologie pathologiques		5							5	
Biophysique et médecine nucléaire		1		1					2	
Radiologie et imagerie médicale		3		1				1	5	
Biochimie et biologie moléculaire		4				1		1	6	
Physiologie : - Physiologie - Physiologie	Néphrologie	1							4	
		3								
		4								
Biologie cellulaire		1						1		
Nutrition		4					1		5	
Bactériologie - virologie ; hygiène hospitalière : - option bactériologie - virologie - option hygiène hospitalière		3							7	
		1			1		1			
		4								
Parasitologie et mycologie		2							2	
Maladies infectieuses ; maladies tropicales : - option maladies infectieuses		1							1	
		3		1					4	
Epidémiologie, économie de la santé et prévention		2			1				3	

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Nombre de postes offerts au concours							
		TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 1-2-5	TYPE 1-3	TYPE 1-4	TOTAL
Hématologie ; transfusion : – option hématologie		2		1					3
Cancérologie ; radiothérapie : – option cancérologie		3 3					1		3 4
– option radiothérapie		6							7

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Nombre de postes offerts au concours							
		TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 1-2-5	TYPE 1-3	TYPE 1-4	TOTAL
Immunologie :		3						1	4
Génétique		5	1						6
Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire		4					1		5
Médecine intensive - réanimation		4		2					6
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie :		1							4
- option pharmacologie fondamentale		3							4
- option pharmacologie clinique		4							4
Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie :		1		1					2
- option thérapeutique-médecine de la douleur		2		1					3
Médecine d'urgence		6							6
Neurologie		4							4
Neurochirurgie		3	1	1					5
Psychiatrie d'adultes ; addictologie :		3							4
- option psychiatrie d'adultes		3					1		4
Pédopsychiatrie ; addictologie :		3							5
- option pédopsychiatrie		3		1					4
Rhumatologie		4							4
Chirurgie orthopédique et traumatologique		3							4
Dermato - vénéréologie		3		1					4
Pneumologie ; addictologie :		7							7
- option pneumologie		3		1					4
Cardiologie		4							4
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire		2							2
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire :		4							4
- option chirurgie vasculaire		4							4
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie :		4							4
- option gastroentérologie		1							5

DISCIPLINE	DISCIPLINE HOSPITALIERE lorsqu'elle diffère de la discipline universitaire	Nombre de postes offerts au concours							TOTAL	
		TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 1-2-5	TYPE 1-3	TYPE 1-4		
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie ; – option médecine interne – option gériatrie et biologie du vieillissement		3								5
		2								
		5								5
Pédiatrie		11								11
Chirurgie infantile		4								4
Gynécologie – obstétrique ; gynécologie médicale ; – option gynécologie – obstétrique		3								3
Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale ; – option endocrinologie, diabète et maladies métaboliques		1								1
Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale ; – option biologie et médecine du développement et de la reproduction		1		1						2
– option biologie et médecine du développement et de la reproduction	– pédiatrie									2
Oto-rhino-laryngologie		2								2
Ophthalmologie		2		1					1	4
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologique		3								3
DISCIPLINE EN INTERSECTIONS :										
Psychiatrie d'adultes et pharmacologie et thérapeutique et pédiopsychiatrie et pneumologie et gastroentérologie ; hépatologie et médecine interne ; option addictologie		2							1	3
TOTAL		158	1	13	5	1	10	3		191

ANNEXE III

LISTE A

Disciplines de type mixte

Anatomie
Histologie, Embryologie et Cytogénétique
Anatomie et cytologie pathologiques (1)
Biophysique et médecine nucléaire (1)
Radiologie et imagerie médicale (1)
Biochimie et biologie moléculaire
Physiologie
Biologie cellulaire
Nutrition (1)
Bactériologie – virologie ; hygiène hospitalière (1)
Parasitologie et mycologie (1)
Épidémiologie, économie de la santé et prévention (1)
Médecine et santé au travail (1)
Médecine légale et droit de la santé (1)
Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication (1)
Hématologie ; transfusion (1)
Cancérologie ; radiothérapie (1)
Immunologie (1)
Génétique (1)
Anesthésiologie - réanimation (1)
Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie (1)
Thérapeutique-médecine de la douleur ; addictologie (1)
Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale (1)

(1) Discipline figurant sur la liste des disciplines mixtes prévue par le 2° de l'article 61 du décret n° 84-135 du 24 février 1984 et fixée par arrêté du 18 août 1988 modifié.

LISTE B

Disciplines de type clinique

Maladies infectieuses ; maladies tropicales
Médecine palliative
Médecine intensive – réanimation
Médecine d'urgence
Neurologie
Neurochirurgie
Psychiatrie d'adultes ; addictologie
Pédopsychiatrie ; addictologie
Médecine physique et de réadaptation
Rhumatologie
Chirurgie orthopédique et traumatologique
Dermato - vénéréologie
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie
Pneumologie ; addictologie
Cardiologie
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire
Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie
Chirurgie viscérale et digestive
Néphrologie
Urologie
Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; addictologie
Pédiatrie
Chirurgie infantile

Gynécologie - obstétrique ; gynécologie médicale

Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale

Oto-rhino-laryngologie

Ophtalmologie

Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie